

# TRV : L'OTRE insiste sur la fragilité du secteur et la nécessité absolue du soutien du Gouvernement

01 SEPTEMBRE 2021

## TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

L'OTRE insiste sur la fragilité du secteur et la nécessité absolue du soutien du Gouvernement



**L'OTRE a été reçue le 30 août par Bruno LEMAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, pour un point de situation sur l'accompagnement des secteurs économiques affectés par la crise sanitaire.**

En présence d'Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de Jean Baptiste DJEBBARI, Ministre Délégué aux transports, d'Alain GRISET, Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises et de Jean Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat au tourisme, la profession a rappelé aux différents ministres toute l'inquiétude des entreprises du secteur, durement frappées et fragilisées par la crise sanitaire. Aucune reprise significative pérenne de l'activité dans le transport occasionnel et de tourisme n'est constatée, et les perspectives de

reprises économiques restent très incertaines.

L'OTRE souligne la volonté du Gouvernement de continuer de soutenir les entreprises inscrites sur les listes S1 et S1Bis du plan tourisme par l'application de mesures ciblées :

- *La prise en charge des coûts fixes des entreprises sans condition de CA à compter du 1er octobre 2021,*
- *Le maintien des mesures du fonds de solidarité jusqu'au 30 septembre 2021, sous condition de réaliser un CA à minima de 15%,*
- *Le maintien à taux plein de l'activité partielle jusqu'au 31 octobre 2021 pour toutes les entreprises des secteurs renforcés justifiant d'une baisse de 80% du CA.*

Si l'OTRE se satisfait de la suppression du seuil de 1 M€ du dispositif des coûts fixes, mesure qu'elle réclame depuis de nombreux mois, **elle demande que les véhicules achetés à crédit puissent être déduits du calcul de l'Excédent Brut d'Exploitation comme c'est le cas pour les véhicules acquis en crédit-bail ou les véhicules en location.**

Alors même que l'Activité partielle de longue durée (APLD) n'est pas une mesure de nature à répondre à la situation des entreprises du secteur qui subissent toujours une baisse de l'ordre de 80% à 85% des activités de l'occasionnel et du tourisme en comparaison avec la période pré-Covid, l'OTRE demande d'ores et déjà le maintien de l'activité partielle à taux plein au-delà du 31 octobre pour les entreprises qui justifieront encore une baisse importante de leur CA.

**L'OTRE regrette de nouveau que le Ministère de l'Education Nationale n'ait toujours donné aucune consigne claire et encourageante pour la reprise des voyages scolaires.** Il s'agit là d'un marqueur important pour une reprise sur la période entre novembre et mars. Si aucune consigne n'est donnée rapidement, il est à redouter que l'activité de transport par autocar reste en berne et le recours à l'activité partielle toujours une nécessité.

[Télécharger le communiqué de presse](#)